

Intercommunalité

Loi NOTRe : gare aux effets fiscaux pervers

Publié le • Mis à jour le 14/06/2016 • Par [Cédric Néau](#) • dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#)



© Fotolia

Le lissage des taux de taxe d'habitation (TH) n'est pas sans embûches et la définition des taux d'abattement des nouveaux EPCI n'est pas la moindre, comme le démontrent l'Afigèse et Simco.

La loi NOTRe n'est pas qu'un jeu de chamboule-tout territorial. Elle rebat aussi les cartes de la fiscalité locale, au détour de détails dans lesquels se cachent, c'est bien connu, quelques diableries. Aux prises avec la création d'une communauté XXL de plus de 150 communes, Christelle Gaucher, responsable de la fiscalité à la direction des finances de la ville de Bayonne (47 500 hab., Pyrénées-Atlantiques), s'est vite rendu compte des différences de traitement que les préfetures pouvaient avoir envers les nouvelles intercos qui voulaient se lancer dans une opération de lissage de taux de leurs impôts locaux.

Adaptation forcée

« Dans notre département, nous n'avons pas eu besoin de faire au préalable une harmonisation des politiques d'abattement communales au niveau du nouvel EPCI », déclare Christelle Gaucher, comme le prévoit, sous certaines conditions, le code général des impôts. La métropole d'Aix-Marseille-Provence n'a pas eu droit à la même souplesse. La préfecture des Bouches-du-Rhône a suivi le texte et l'interprétation de la direction générale des collectivités locales (DGCL) à la lettre et enjoint à la nouvelle entité de « définir obligatoirement une politique d'abattement intercommunale en 2016 dès sa première année d'existence ».

Cette adaptation brutale, quand l'intégration fiscale progressive peut se faire sur douze ans, « a pour conséquence des variations de cotisations de taxe d'habitation très fortes pour de nombreux contribuables », s'est alarmée l'Association finances, gestion évaluation des collectivités locales (Afigese) qui s'est emparée du sujet. Avec la start-up Simco, spécialisée dans la simulation des dotations et de la fiscalité locale, elle a évalué [les conséquences au niveau national d'une telle zone d'ombre](#).

216 intercommunalités seraient concernées

Enfin, 216 EPCI n'ayant adopté aucune politique d'abattement propre sont potentiellement concernés par une harmonisation au forceps du taux d'abattement, mais aussi des valeurs locatives des communes intégrées dans le nouveau périmètre. Dans l'agglomération de Saint-Brieuc par exemple, résultat d'une fusion de quatre EPCI, les comptes sont vite faits : le contribuable de Plourhan ou d'Etables-sur-Mer devra payer jusqu'à 94 euros de taxe d'habitation (TH) supplémentaires si le nouvel EPCI harmonise son taux de TH en passant par la création d'un taux d'abattement propre, contre 14 euros maximum sans cette obligation.

L'exemple des communes de Plourhan (en haut) et d'Etables-sur-Mer (en bas) :

Si le nouvel EPCI harmonise son taux de TH sans adopter de politique d'abattements propres, et si la commune n'adapte pas son taux :

Situation 1	TH 0 PaC	TH 1 PaC	TH 3 PaC	Foncier bâti
VL brute		2 055 €		1 028 €
Abatt commune	0 €	308 €	1 027 €	S.O.
VL nette commune	2 055 €	1 747 €	1 028 €	1 028 €
Abatt nouvel EPCI	0 €	470 €	1 531 €	S.O.
VL nette nouvel EPCI	2 055 €	1 585 €	524 €	1 028 €
Taux commune		20,39%		14,56%
Taxe commune	419 €	356 €	210 €	150 €
Taux nouvel EPCI		13,30%		0,89%
Taxe nouvel EPCI	273 €	211 €	70 €	9 €
Taxe totale	692 €	567 €	279 €	159 €
ECART / situ. actuelle	11 €	9 €	3 €	9 €

Taux TH
Consolidé :
33,69%

Taux TF
Consolidé :
15,45%

Si le nouvel EPCI harmonise son taux de TH avec une politique d'abattements propres (obligatoire en cas de lissage) :

Si abatt EPCI	TH 0 PaC	TH 1 PaC	TH 3 PaC	Foncier bâti
VL brute		2 055 €		1 028 €
Abatt commune	0 €	308 €	1 027 €	S.O.
VL nette commune	2 055 €	1 747 €	1 028 €	1 028 €
Abatt nouvel EPCI	0 €	247 €	866 €	S.O.
VL nette nouvel EPCI	2 055 €	1 808 €	1 189 €	1 028 €
Taux commune		20,39%		14,56%
Taxe commune	419 €	356 €	210 €	150 €
Taux nouvel EPCI		13,30%		0,89%
Taxe nouvel EPCI	273 €	240 €	158 €	9 €
Taxe totale	692 €	597 €	368 €	159 €
ECART / situ. 2	11 €	39 €	94 €	9 €

Taux TH
Consolidé :
33,69%

Taux TF
Consolidé :
15,45%

Si le nouvel EPCI harmonise son taux de TH sans adopter de politique d'abattements propres, et si la commune n'adapte pas son taux :

Situation 1	TH 0 PaC	TH 1 PaC	TH 3 PaC	Foncier bâti
VL brute		2 558 €		1 279 €
Abatt commune	0 €	308 €	1 027 €	S.O.
VL nette commune	2 558 €	2 250 €	1 531 €	1 279 €
Abatt nouvel EPCI	0 €	464 €	1 514 €	S.O.
VL nette nouvel EPCI	2 558 €	2 094 €	1 044 €	1 279 €
Taux commune		17,86%		25,29%
Taxe commune	457 €	402 €	273 €	323 €
Taux nouvel EPCI		13,30%		0,89%
Taxe nouvel EPCI	340 €	279 €	139 €	11 €
Taxe totale	797 €	680 €	412 €	335 €
ECART / situ. actuelle	14 €	11 €	6 €	11 €

Taux TH
Consolidé :
31,16%

Taux TF
Consolidé :
26,18%

Si le nouvel EPCI harmonise son taux de TH avec une politique d'abattements propres (obligatoire en cas de lissage) :

Si abatt EPCI	TH 0 PaC	TH 1 PaC	TH 3 PaC	Foncier bâti
VL brute		2 558 €		1 279 €
Abatt commune	0 €	308 €	1 027 €	S.O.
VL nette commune	2 558 €	2 250 €	1 531 €	1 279 €
Abatt nouvel EPCI	0 €	247 €	866 €	S.O.
VL nette nouvel EPCI	2 558 €	2 311 €	1 692 €	1 279 €
Taux commune		17,86%		25,29%
Taxe commune	457 €	402 €	273 €	323 €
Taux nouvel EPCI		13,30%		0,89%
Taxe nouvel EPCI	340 €	307 €	225 €	11 €
Taxe totale	797 €	709 €	498 €	335 €
ECART / situ. 2	14 €	41 €	94 €	11 €

Taux TH
Consolidé :
31,16%

Taux TF
Consolidé :
26,18%

Cliquez sur l'image pour agrandir

Dans un contexte de grande sensibilité à la pression fiscale, « beaucoup reculeront et éviteront de se lancer dans un lissage de leurs taux », prévient Christelle Gaucher. D'autant que la parade, qui consiste à neutraliser cette hausse en jouant directement sur les taux communaux de TH, complexifierait énormément le dispositif.

Aveu gouvernemental

Jean-Louis Curret, président de la communauté de communes de Vic-Montaner (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques), va plus loin : « En votant la loi NOTRe pour le regroupement des intercommunalités, le législateur n'a pas donné aux élus locaux la

possibilité de neutraliser les impacts financiers et fiscaux, issus des fusions, ou l'a fait à un coût politiquement ingérable. »

De complications en inconnues, le ministre des Collectivités locales a reconnu « qu'il y avait un sujet », comme l'a glissé Jean-Michel Baylet aux assises de l'APVF fin mai. Il a promis des assouplissements dans le prochain projet de loi de finances.